

Date : 15/01/13

Eclairage LED discret pour le pont de Saint-Gervais



Le pont de Saint-Gervais bénéficie d'un éclairage fonctionnel avec une solution discrète, de jour comme de nuit, permettant un éclairage uniforme de l'ensemble du tablier de 12 mètres de large.

Inauguré en novembre dernier, le pont de Saint-Gervais crée une voie de contournement, qui contribue au désengorgement routier du centre-ville. Cet ouvrage d'art de plus de 240 mètres de long est implanté au cœur d'un espace naturel d'exception donnant notamment sur le massif du Mont-Blanc. S'agissant de l'**éclairage** fonctionnel, la municipalité souhaitait une solution discrète, de jour comme de nuit, permettant un éclairage uniforme de l'ensemble du tablier (chaussée + trottoir), soit 12 mètres de large.

Pour répondre à cette exigence, des **projecteurs** adaptés sur-mesure par **LEC** ont été encastrés au garde-corps de 140 cm de haut. Cette solution innovante répond aux exigences esthétiques, fonctionnelles et réglementaires de l'éclairage de ce pont. Pour une discrétion maximale, 200 **projecteurs**, espacés de 2,50 m, ont été intégrés directement dans les rambardes du garde-corps, à 1,40 m de haut. L'éclairage fonctionnel du pont est exclusivement assuré par ces équipements. La municipalité souhaitait éviter l'utilisation de candélabres, moins discrets le jour et parfois générateurs de « pollutions **lumineuses** »...

La prouesse technique de **LEC** a donc été de permettre un éclairage uniforme et homogène de la chaussée et des trottoirs, soit 11,90 m, grâce à des sources lumineuses placées à seulement

Évaluation du site

Site dédié au secteur du bâtiment. Il propose des pages sur l'actualité du BTP ainsi que des informations produits, des annuaires professionnels et un service emploi en partenariat avec Emailjob.com

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 27

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

1,40 m ! Pour cela, les ingénieurs de la société ont adapté les optiques des projecteurs à la physiologie du projet. L'éclairage du pont répond aux exigences de température de contact avec la main-courante (< 40°C) et à la classe ME4b*. La conformité avec cette classe est rendue possible grâce à un éclairage de 15 lux (avec uniformité de 0,8) sur la zone véhicules motorisés et un éclairage de 11 lux moyen sur l'espace cyclable et piétonnier. La définition de ces niveaux d'éclairage prend en compte le type de chaussée.

* Les classes d'éclairage ME de la norme NF EN 13201 sont destinées à l'usage des conducteurs de véhicules motorisés sur des routes à vitesse moyenne ou élevée.

LP